

1958, seulement 1 p. 100 de tous les terrains de la Commission de la capitale nationale ont été expropriés, conformément à la loi sur l'expropriation édictée par le Parlement en 1958.

Je comprends mon ami, l'honorable député d'Ottawa-Ouest (M. Francis), qui n'a pas voulu présenter un bill qui, par son application, refléterait tout à fait sa pensée, mais il a voulu tout simplement créer une espèce de stimulant afin de réveiller les citoyens de la région de la capitale nationale et leur dire: «Il est à peu près temps que vous vous consultiez les uns les autres et qu'on invite les représentants des régions situées à un quart de mille de distance à discuter de planification, autant du côté d'Ottawa que du côté de Hull, afin que soit reconnue cette entité économique que personne n'a voulu reconnaître, pas plus au Québec qu'ailleurs.»

Alors, c'est pour cette raison qu'aujourd'hui, quand il s'agit de bâtir un pont du côté ontarien, on fait une route qui ne le rejoint pas, car on ne prévoyait pas la construction du pont et, du côté québécois, on construit une route qui, elle aussi, ne mène pas au pont. On a donc deux routes qui mènent à la rivière et le pont est situé à cinq milles en aval. C'est pour cette raison que mon ami d'Ottawa-Ouest désire créer un certain climat qui permettra la formation d'un comité de planification.

A mon sens, le comité de planification est important. On me dira: La Commission de la capitale nationale a les moyens de planifier, en vertu de la loi. C'est vrai. Cependant, on n'a pas pensé, lorsqu'on a fait la planification générale, de consulter les municipalités concernées. On construisait une route, on expropriait des terrains souvent sans consulter les municipalités qui n'étaient pas capables de planifier.

On a dit qu'on avait accordé de grosses sommes d'argent à Ottawa. C'est vrai. Hull n'a presque rien reçu. C'est vrai aussi! La région de Hull se plaint parce qu'elle n'a pas reçu d'argent du gouvernement central et Ottawa se plaint parce qu'on lui a accordé des sommes d'argent, sans lui donner la chance de faire de la planification. On n'est pas plus avancé d'un côté que de l'autre. C'est pour cette raison que l'on devrait essayer de trouver un moyen de planifier, sans toucher à la Constitution, car il est certain que le territoire de la province de Québec restera sous la «juridiction» provinciale québécoise et que le territoire de l'Ontario va demeurer sous la «juridiction» de cette province.

Toutefois, cela ne veut pas dire qu'à cause des «juridictions» auxquelles sont soumis les territoires situés des deux côtés de la rivière, on doit laisser crever la population, comme

on l'a fait depuis si longtemps. Il est à peu près temps qu'on se réveille pour trouver le moyen de s'entendre, afin que les citoyens, d'un côté de la rivière comme de l'autre, ne soient pas victimes de discrimination.

Il est à peu près temps qu'on trouve le moyen de solutionner le problème du transport à l'intérieur de la capitale nationale, non pas en établissant deux, quatre ou six compagnies de transport, mais en créant une compagnie de transport subventionnée et administrée par le gouvernement fédéral. C'est le seul gouvernement dans la région qui puisse faire quelque chose. C'est le seul qui puisse mener quelque chose à bonne fin au lieu de laisser la population à la merci d'une compagnie de broche à foin comme il en existe dans la région. Il est à peu près temps que le gouvernement fédéral, à cause de l'emplacement de ses principaux édifices, à cause de sa planification, du nombre d'employés à son service dans la capitale fédérale, assume ses responsabilités relativement au problème du transport. J'ai préconisé l'établissement d'un moyen de transport. Je ne dis pas que c'est le meilleur mais, à mon avis, il est valable et il doit être étudié dans le cadre d'un réseau qui couvrirait toute la région de la capitale nationale.

● (5.40 p.m.)

Tout le monde a parlé de la Commission de la capitale nationale. Or, si la Commission de la capitale nationale a fait des travaux d'un côté ou de l'autre de la rivière, même si elle n'a consulté personne, je pense bien que nous n'aurions pas ce que nous avons aujourd'hui, tant du côté québécois que du côté ontarien. La Commission de la capitale nationale est tout de même devenue une puissance économique. Elle administre un domaine d'une valeur d'environ 100 millions, dont 50 millions ont été acquis depuis les cinq dernières années. A mon avis, on pourrait essayer de trouver le moyen, aujourd'hui, de s'unir pour faire de la planification, afin que ces terrains deviennent quelque chose de plus rentable.

On a dit que la ville d'Ottawa était mal administrée et que la région n'était pas une région comme les autres. Je ne connais pas d'administration élue par le peuple qui, si elle ne fait pas l'affaire, n'est pas boutée dehors lors d'élections. Et quand on dit que la ville souffre de certains défauts physiques à certaines périodes de l'année, il faut avoir fait partie de conseils municipaux et avoir travaillé pour les villes, en qualité de maire, d'échevin, de commissaire, etc., pour connaître les difficultés auxquelles se heurtent aujourd'hui les municipalités canadiennes, y compris Ottawa et Hull.